

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six

le : cinq juin à 9 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Anne-Marie MARCELLINO, Serge VOTA, Alain PICQUENOT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Sam PAILLON.

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Madame Mélanie CASCANT à Madame Agnès MARTIN

Monsieur Emile OLLIVIER à Madame Karine WOLAK.

Membres absents :

Monsieur Vincent BRINDEL

Monsieur Olivier UCHET

Madame Solène PESCH

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Le Maire Ouvre la séance à 9 h 00. Elle constate que le quorum est atteint et que cette assemblée peut valablement délibérer.

* * * * *

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

*Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal
du 28 avril 2026.*

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITÉ.

* * * * *

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le 5 juin 2026 à 09 heures 00.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 27 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

Composition du bureau électoral

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mesdames DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, WOLAK Karine et M. PAILLON Sam. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Madame VILLETTE Séverine est nommée secrétaire.

Élection des délégués

Une seule liste a été déposée et enregistrée.

La liste « Gassin d'Abord, Gassin Toujours » est proposée par Mme WANIART Anne-Marie.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de cette candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

23 conseillers municipaux concernés ; 7 délégués à désigner, 4 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 20
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 20

A obtenu :

- La liste « Gassin d'Abord, Gassin Toujours » : 20 voix

Le quotient applicable pour les délégués est : $20/7 = 2,86$; celui des suppléants : $20/4 = 5$.

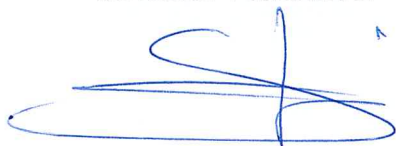
La liste « Gassin d'Abord, Gassin Toujours » obtient : 7 sièges de délégués et 4 sièges de suppléants.

Madame le maire proclame les résultats définitifs :

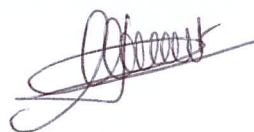
Liste « Gassin d'Abord, Gassin Toujours » : 7 sièges de délégués et 4 sièges de suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 30.

La secrétaire de séance,
Séverine VILLETTE



Gassin, le 19/06/2026
Le Maire,
Anne-Marie WANIART



La présente délibération a fait l'objet d'une publication le 5 juin 2026 après avoir été remise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité le 5 juin 2026. A compter de cette date, elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon durant 2 mois.